



---

# *Avis révisé d'audience publique et de financement des participants*

---

Le 12 décembre 2024

Réf. 2025-H-06

Révision 1

**La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de Nordion (Canada) Inc. visant à renouveler son permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires de catégorie IB pour une période de 25 ans**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner la demande de Nordion (Canada) Inc. visant à renouveler son permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires de catégorie IB pour une période de 25 ans, jusqu'au 31 octobre 2050. Son permis actuel est valide jusqu'au 31 octobre 2025. L'[installation de Nordion](#) est située à Ottawa (Ontario), sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins Anishnaabeg. **Cet avis révisé a pour but d'annoncer une modification aux dates d'audience et à la date limite de présentation des demandes d'aide financière aux participants. L'audience aura maintenant lieu les 4 et 5 juin 2025. L'échéance pour soumettre un formulaire de demande dûment rempli est maintenant le 17 janvier 2025.**

## Détails de l'audience

Date : **4 et 5 juin 2025**

Lieu : Région de la capitale nationale (endroit à déterminer), et virtuellement sur Zoom

Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et accessible sur le site Web de la CCSN à [cncs-ccsn.gc.ca](https://cncs-ccsn.gc.ca). Tout renseignement supplémentaire au sujet de l'audience publique sera diffusé à une date ultérieure.

Au cours de l'audience, la Commission examinera les mémoires et les exposés oraux de Nordion et du personnel de la CCSN concernant la demande de Nordion. La Commission tiendra aussi compte des mémoires et des exposés oraux des membres du public, des Nations et communautés autochtones, ainsi que d'autres parties intéressées.

La demande de Nordion est accessible sur le [site Web de la CCSN](#). Le mémoire de Nordion et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront étudiés pendant l'audience seront

disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le **25 février 2025**.

## **Financement des participants**

Dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP), la CCSN offre jusqu'à **30 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de Nordion à l'intention de la Commission, et à participer au processus d'audience en présentant à la Commission des interventions pertinentes au sujet examiné. Les demandes d'aide financière doivent démontrer clairement comment l'intervention proposée fournira à la Commission de l'information concernant directement la demande de Nordion visant à renouveler son permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires de catégorie IB. Veuillez noter que l'aide financière d'un montant de 30 000 \$ sera répartie parmi l'ensemble des demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN est le **17 janvier 2025**.

## **Interventions**

Conformément à l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent de l'information pouvant aider la Commission à rendre une décision sont invitées à commenter la demande de Nordion. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission avant le **27 avril 2025** au moyen du [formulaire de demande en ligne, par courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'un exposé oral
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les personnes qui souhaitent donner une présentation PowerPoint doivent la soumettre au Greffe de la Commission au plus tard le **21 mai 2025**. Tous les mémoires pourront être téléchargés du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes ayant besoin de services d'interprétation en langue autochtone lors de l'audience doivent en faire la demande auprès du Greffe de la Commission au plus tard le **25 février 2025**. Dans le cas des demandes reçues après cette date, le Greffe de la Commission fera de son mieux pour fournir les services d'interprétation requis.

## **Obligation de soumettre des documents au dossier**

Conformément à l'article 15 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les participants et le public doivent avoir accès à toute preuve documentaire, mémoire écrit ou autre déposés auprès de la Commission (sous réserve de toute mesure de confidentialité prise par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que le dossier de l'audience soit clair, tous les participants devraient soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leurs mémoires principaux, tout document de référence servant à appuyer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou soumis séparément, le cas échéant, afin d'être versés au dossier. Les éléments cités ou en hyperlien dans le corps du mémoire principal, mais qui n'ont pas été déposés sous forme de mémoire, ne feront pas partie du dossier et ne seront pas pris en compte lors des délibérations de la Commission.

## **Confidentialité**

Conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), la Commission peut prendre des mesures pour protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements qui pourraient être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission avant la date limite pour la présentation des mémoires afin de savoir comment demander à la Commission de décider s'il faudrait prendre des mesures pour protéger les renseignements, et en quoi ces mesures consisteraient.

## **Pour davantage de renseignements sur le Programme de financement des participants, veuillez communiquer avec :**

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN  
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284  
Courriel : [pfp@ensc-ccsn.gc.ca](mailto:pfp@ensc-ccsn.gc.ca)  
Web : [Programme de financement des participants](#)

## **Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation à l'étude, ou pour demander des documents, veuillez communiquer avec :**

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9  
Tél. : 343-542-8587

e-Doc 7393690 (Word)  
e-Doc 7395470 (PDF)

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

**Pour toute question à l'intention du demandeur, veuillez communiquer avec :**

Directeur, Affaires réglementaires et Environnement, santé et sécurité  
Nordion (Canada) Inc.  
447, chemin March  
Ottawa (Ontario) K2K 1X8

Questions : [richard.wassenaar@nordion.com](mailto:richard.wassenaar@nordion.com)

Web : <https://www.nordion.com/> (en anglais)